

OMPI

**F**

WIPO/GRTKF/IC/14/8 Rev.

ORIGINAL : anglais

DATE : 26 juin 2009

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS .ET AU FOLKLORE

Quatorzième session
Genève, 29 juin – 3 juillet 2009

**PROPOSITION DU GROUPE DES PAYS AFRICAINS CONCERNANT
LE MANDAT DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL**

Document établi par le Secrétariat

1. Dans une note verbale datée du 22 juin 2009, la Mission permanente du Sénégal a présenté, au nom du groupe des pays africains, une proposition intitulée “Éléments du nouveau mandat – proposition du groupe des pays africains”, en demandant qu’elle soit diffusée en tant que document de travail de la quatorzième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé “comité intergouvernemental”) de l’OMPI. Ce document de travail a été publié sous la cote WIPO/GRTKF/IC/14/8 et porte la date du 24 juin 2009.

2. Dans un courrier électronique que le Secrétariat de l’OMPI a reçu de la Mission permanente du Sénégal le 25 juin 2009, celle-ci a demandé, au nom du groupe des pays africains, que la modification ci-après soit apportée à la proposition. Le quatrième paragraphe de la proposition initialement publiée sous la cote WIPO/GRTKF/IC/14/8 était ainsi libellé : “Le comité est invité à soumettre à l’Assemblée générale en 2011 le projet d’un ou de plusieurs instruments relatifs aux expressions culturelles traditionnelles, aux savoirs traditionnels et aux ressources génétiques et à recommander une date concernant la conférence diplomatique, comme convenu dans son programme de travail”. Ce paragraphe est modifié par le groupe des pays africains pour être ainsi libellé : “Le comité est invité à soumettre à l’Assemblée générale en 2011 le projet d’un ou de plusieurs instruments

juridiquement contraignants sur le plan international en ce qui concerne les expressions culturelles traditionnelles, les savoirs traditionnels et les ressources génétiques et à recommander une date pour la conférence diplomatique, comme convenu dans son programme de travail”.

3. Une traduction de la proposition révisée figure en annexe du présent document.

4. Le Comité intergouvernemental est invité à prendre note du présent document et de son annexe.

[L'annexe suit]

ÉLÉMENTS DU NOUVEAU MANDAT – PROPOSITION DU GROUPE DES PAYS AFRICAINS

Le comité intergouvernemental, tenant compte des recommandations du Plan d'action pour le développement, est convenu de recommander à l'Assemblée générale de l'OMPI que le mandat du comité soit renouvelé comme indiqué ci-après.

Le comité engagera au cours du prochain exercice budgétaire biennal (2010-2011) des négociations sur la base de textes relatifs aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles.

Il adoptera, comme indiqué dans l'annexe, un programme de travail et un calendrier clairement définis, prévoyant notamment la tenue de réunions de travail intersessions. Sans préjudice des travaux menés dans d'autres instances, il fondera ses propres travaux sur les activités qu'il a déjà menées et utilisera comme base de négociation les documents WIPO/GTKF/IC/9/4, WIPO/GTKF/IC/9/5 et WIPO/GRTKF/IC/11/8A de l'OMPI, portant respectivement sur les expressions culturelles traditionnelles, les savoirs traditionnels et les ressources génétiques.

Le comité est invité à soumettre à l'Assemblée générale en 2011 le projet d'un ou de plusieurs instruments juridiquement contraignants sur le plan international en ce qui concerne les expressions culturelles traditionnelles, les savoirs traditionnels et les ressources génétiques et à recommander une date pour la conférence diplomatique, comme convenu dans son programme de travail.

L'Assemblée générale demandera en outre au Bureau international de continuer d'apporter son assistance au comité en mettant à la disposition des États membres les compétences nécessaires et les ressources financières permettant la participation d'experts de pays en développement et de pays les moins avancés.

**ANNEXE DU MANDAT
PROGRAMME ET CALENDRIER PROPOSÉS**

DATE	ACTIVITÉ
sept. 2009	Assemblée générale – adoption d’un nouveau mandat assorti d’un programme de travail clairement défini pour l’exercice biennal
oct. 2009	Consultations informelles menées par le président pour approuver le mandat relatif aux travaux intersessions
7-11 déc. 2009	IGC 15 – approbation des travaux intersessions et des textes servant de base de négociation
févr. 2010	Première réunion du groupe de travail intersessions (IWG) – définitions et objet de la protection
mars 2010	Deuxième réunion du groupe de travail intersessions – bénéficiaires
mai 2010	IGC 16 – examen de la recommandation des première et deuxième réunions du groupe de travail intersessions et poursuite des négociations sur des textes d’articles et de dispositions
juin 2010	Troisième réunion du groupe de travail intersessions – consentement préalable, droit moral/droits patrimoniaux
juill. 2010	Quatrième réunion du groupe de travail intersessions – exceptions, limitations et durée
sept. 2010	Assemblées des États membres
oct. 2010	IGC 17 – examen de la recommandation des troisième et quatrième réunions du groupe de travail intersessions et poursuite des négociations relatives aux articles et dispositions
nov. 2010	Cinquième réunion du groupe de travail intersessions – options relatives à une protection <i>sui generis</i>
févr. 2011	IGC 18 – examen de la recommandation de la cinquième réunion du groupe de travail intersessions et poursuite des négociations relatives aux articles et aux dispositions
mars 2011	Sixième réunion du groupe de travail intersessions – autres questions en suspens
avril 2011	IGC 19 – examen des autres questions en suspens
sept. 2011	Assemblée générale – renouvellement du mandat et fixation de la date d’une conférence diplomatique
2012	Conférence diplomatique

[Fin de l’annexe et du document]